



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE TENUE LE 21 JANVIER 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE,  
CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-029 DU 26 AVRIL  
2020.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Eric Westram, président  
Madame Sylvie Surprenant, vice-présidente  
Madame Marlene Cordato, déléguée  
Monsieur Jean Comtois, délégué  
Monsieur Philip Panet-Raymond, représentant  
Monsieur Luc Vézina, représentant  
Madame Christine Beaudette, représentante  
Monsieur Patrick Archambault, représentant

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis Lanouette, directeur  
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de  
gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée  
conformément à l'entente intermunicipale.*

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et  
constate le quorum. Il déclare l'assemblée ouverte, il est 9 h 30.

**SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de la présente assemblée à 9 h 30 tel que  
prévu à l'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis de suspendre l'assemblée à la demande  
des membres du conseil;

2021-01-001

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Marlene Cordato  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE SUSPENDRE** la présente assemblée pour une durée indéterminée;

L'assemblée reprend à 10 h 15.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**



No de résolution  
ou annotation

2021-01-002

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Marlene Cordato  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
  - 3.1 **APPROBATION** – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2020
4. Direction générale;
  - 4.1 **DÉPÔT** – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
  - 4.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE** – Protocole d'entente avec le CISSS des Laurentides – Intervention en santé mentale;
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
  - 6.1 **DÉPÔT** – Liste mensuelle des employés embauchés – Décembre 2020;
  - 6.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE** – Lettre d'entente no 27 – Fraternité – Retour au code d'alerte B (COVID-19);
  - 6.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE** – Lettre d'entente no 17 – SCFP – Fin de la suspension des délais (COVID-19);
7. Finances;
  - 7.1 **DÉPÔT** – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Décembre 2020 – 739 233,82 \$;
8. Régime de retraite;
9. Affaires juridiques;
  - 9.1 **ENGAGEMENT** – Assurance responsabilité professionnelle – Me Mélanie Diné, notaire;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

### 3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

#### 3.1

2021-01-003

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020**



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2020 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

**ATTENDU QUE** ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

**ATTENDU QU'**une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2020 soit approuvé tel que rédigé;

**QUE** conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **4.1**

2021-01-004

#### **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.*

##### **4.2**

2021-01-005

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CISSS DES LAURENTIDES – INTERVENTION EN SANTÉ MENTALE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'un partenariat entre le CISSS des Laurentides et la Régie afin d'assurer une plus grande collaboration entre les services en première ligne auprès des citoyens en situation de crise ou dont l'état mental est perturbé;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Marlene Cordato



No de résolution  
ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'AUTORISER** le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente de partenariat avec le CISSS des Laurentides en matière d'intervention de première ligne en santé mentale;

**D'AUTORISER** le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, tout avenant de prolongation de ladite entente et d'en convenir la nouvelle échéance. Cependant, aucune prolongation ne pourra être autorisée par le Directeur au-delà du 31 mars 2022.

## 5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1

2021-01-006

### **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – DÉCEMBRE 2020**

*Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de décembre 2020 est déposée aux membres du conseil d'administration.*

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-01.*

### 6.2

2021-01-007

### **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 27 – FRATERNITÉ – RETOUR AU CODE D'ALERTE B (COVID-19)**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de principe est intervenue avec la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc. relativement à la modification de certaines dispositions de la convention collective en vigueur dans le contexte du retour au code d'alerte B;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la directrice – affaires corporatives de procéder à la signature d'une lettre d'entente à cet égard;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** la signature par le président, ou en son absence, la vice-présidente, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la



No de résolution  
ou annotation

2021-01-008

Régie, de la lettre d'entente no **27** entre la Régie et la Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc., ayant pour objet le retour au code d'alerte B à compter du 9 janvier 2021.

### 6.3

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 17 – SCFP – FIN DE LA SUSPENSION DES DÉLAIS (COVID-19)**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de principe est intervenue avec la *Fraternité des policiers et policières de la Régie de police Thérèse-De Blainville Inc.* relativement à la fin de la suspension des délais;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la directrice – affaires corporatives de procéder à la signature d'une lettre d'entente relativement à cet égard;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Sylvie Surprenant  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'AUTORISER** la signature par le président, ou en son absence, la vice-présidente, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **17** entre la Régie et le SCFP, section locale 4708, ayant pour objet la fin de la suspension des délais.

### 7. FINANCES

#### 7.1

2021-01-009

#### **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – DÉCEMBRE 2020 – 739 233,82 \$**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de décembre 2020 totalisant un montant de 739 233,82 \$.*

### 8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

### 9. AFFAIRES JURIDIQUES

#### 9.1



No de résolution  
ou annotation

2021-01-010

## **ENGAGEMENT – ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – ME MÉLANIE DINEL, NOTAIRE**

**ATTENDU QUE** la Régie a procédé à l'embauche de Me Mélanie Dinel, notaire, laquelle sera à l'emploi exclusif de la Régie;

**ATTENDU QU'**aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ un notaire à l'emploi exclusif de la Régie peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

**ATTENDU QUE** la Régie entend respecter lesdites exigences requises par la FARPCNQ afin que Me Mélanie Dinel, notaire, puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Marlene Cordato  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la Régie se porte garante, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Mélanie Dinel, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi ;

**QUE** la Régie renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ ;

**QUE** la Régie autorise, la directrice – Affaires corporatives à passer et signer pour la Régie et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la Régie.

### **10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun sujet.

### **11. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet.

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

### **13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



No de résolution  
ou annotation

2021-01-011

L'ordre du jour étant épuisé,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Marlene Cordato  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'assemblée soit levée, il est 10 h 17.

Monsieur Eric Westram  
Président

Me Sandra De Cicco  
Secrétaire corporative



No de résolution  
ou annotation

